

CLÉRAC

Charente - Maritime

DECEMBRE 2011



Les grands dossiers



Actions
de la municipalité



Vie locale



Culture et loisirs



N° 20



Dernières minutes

La Mairie et l'agence postale
seront exceptionnellement fermées
les 24 et 31 décembre 2011
Merci de votre compréhension.

Le Mot du Maire	4
Les Grands dossiers	5-7
Actions de la municipalité	8-17
Bâtiment	8-9
Voirie	10-11
Repas des Aînés, recensement militaire	12
Agence postale communale	13
Informations diverses	14-17
Vie locale	18-21
Cultures et loisirs	22-33
L'école	22
L'école au restaurant	23
Spectacle de Rue	23
La bibliothèque	24-25
Le musée	26-27
1865-1965 : un demi-siècle de transformation et de progrès	28-31
Des desserts au goût exotique	32
Les plantes résistantes à la sécheresse	33
Vie pratique	34-35
Etat Civil	34
Vos démarches	34
Informations utiles	35



Légende : Cénotaphe rénové de la famille Geneuil ayant fait l'objet d'une incorporation dans le patrimoine communal

Le Mot du Maire



Chères Cléracaises,

Chers Cléracais,

Avec la fin de l'année 2011 toute proche, je vous propose de faire le bilan des investissements effectués par la Collectivité au cours de ces 12 derniers mois.

Le premier semestre a vu l'ouverture de notre multiservice courant mars et celle de l'hôtel en juin.

Le second trimestre a été consacré à l'aménagement de plusieurs espaces communaux :

- Deuxième partie de la Rue de Lesné.
- Voirie définitive du Lotissement « Prés de Réaux »
- Le parking de la « Place de la Gaîté » a fait peau neuve avec la mise en place d'une entrée et d'une sortie indépendantes avec un sens unique de circulation, et un nombre de places de stationnement délimitées plus important.

Durant l'été, les vestiaires du stade (très vétustes et hors normes) ont été entièrement rénovés. La toiture et les peintures du bâtiment ont été refaites.

Fin Août, une chaufferie bois a été mise en place pour les locaux scolaires, Mairie et annexes. Elle sera opérationnelle après la construction d'une nouvelle cuisine pour le restaurant scolaire, l'infrastructure ne répondant plus aux normes sanitaires actuelles. (demande formulée depuis 3 ans par les Services Sanitaires du Département)

Les travaux de rénovation du bâtiment HLM, acheté à Habitat 17 par la collectivité en 2009, sont en cours. Ils seront réalisés appartement par appartement dès le premier semestre 2012.

Vous trouverez pour information dans les pages qui suivent, deux articles consacrés aux dossiers PLU et TGV, dossiers importants pour notre territoire.

En cette fin d'année, période propice à des moments de joie, mon équipe se joint à moi pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes et vous adresser, ainsi qu'à votre famille, leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur pour 2012.

Cordialement à tous.

Le Maire,
Guy PASQUET

Plan Local d'urbanisme

Nous arrivons, non sans soucis, à la fin de l'élaboration de notre nouveau document d'Urbanisme Communal.

La rédaction définitive va nous être transmise par le Cabinet EREA courant du mois de Décembre 2011, pour approbation début 2012.

La Municipalité a subi des pressions énormes de certains services de l'Etat, notamment sur le zonage des terrains constructibles, les arguments avancés portant sur une dépense excessive de l'espace naturel, les risques de feux de forêt, la protection environnementale, l'accès sur les routes départementales...

Cette position très rigide met la Commune de CLERAC dans une situation délicate car nous n'avons, hormis les zones à lotir, peu de disponibilité de terrains constructibles dans les zones urbanisables du nouveau PLU, une grande partie des propriétaires concernés ne souhaitant pas vendre.

De plus, si le POS modifié en 2008 et applicable en avril 2009 laissait quelques opportunités, il s'avère, que depuis janvier 2011 date à laquelle le Conseil Municipal a arrêté la démarche, (avant enquête publique) un grand nombre de terrains constructibles de l'ancien document d'urbanisme n'ont pas été reconduits. Quoique non approuvé, le nouveau document d'urbanisme arrêté **bloque**, aux dires des services de l'Etat, la possibilité d'obtenir un permis de construire immédiat sur ces zones non reconduites. Il « **doit** » alors être soumis à « **sursis à statuer** ».

C'est sur l'interprétation de l'**article L 123-6** que nous réagissons :

« A compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme l'autorité compétente « **peut** » décider de sursoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan »

« **peut** » **ne veut pas dire « doit »**. Nous essayons avant approbation définitive de trouver une solution juridique à l'interprétation de cet article.

Plusieurs permis de construire nous sont revenus avec cette mention de sursis à statuer, bloquant temporairement les projets de plusieurs prétendants à la propriété.

Afin de résoudre rapidement cette pénurie de terrains constructibles due à ce contentieux avec les services de l'Etat, nous invitons les propriétaires vendeurs de terrains constructibles, y compris ceux de l'ancien document d'urbanisme, à se faire connaître au Secrétariat de Mairie le plus RAPIDEMENT possible.

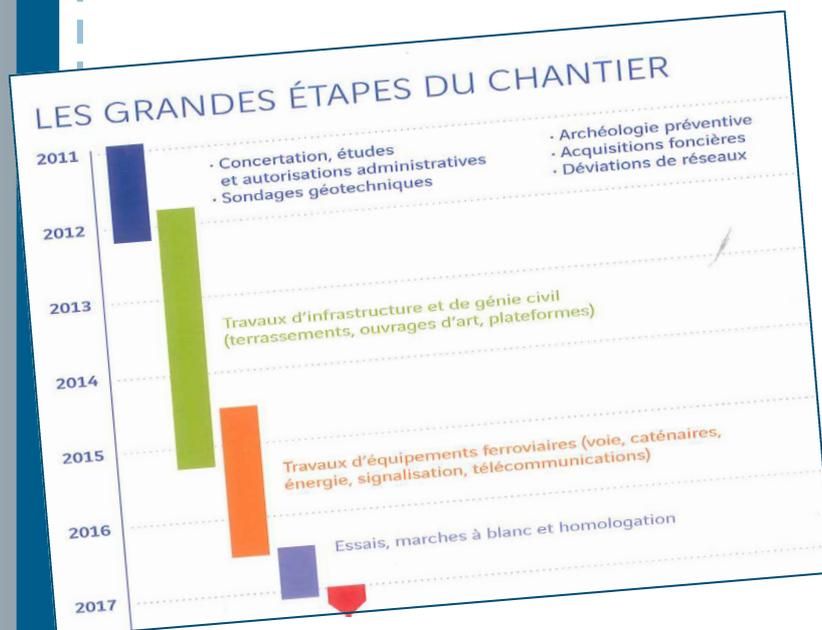
Cette démarche est importante surtout pour les propriétaires ayant les terrains constructibles à l'ancien document d'urbanisme, dont certains risquent de ne plus se retrouver en zone non urbanisable dans le nouveau PLU.

POS : Plan occupation des sols.

PLU : Plan local d'urbanisme.

Ligne Grande Vitesse : Base Génie Civil

Le Mardi 25 Octobre 2011, le concessionnaire LISEA via son organisme Concepteur-Constructeur COSEA a organisé dans la Salle des Fêtes de CLERAC une réunion publique qui nous a présenté le projet général, l'impact en Charente Maritime, un zoom sur les installations sur la Commune de Clérac, en particulier la base de Génie Civil, et l'organisation et la mission de ces installations.



Vous trouverez ci-dessous le planning des grandes étapes du chantier.

La mise en place de la Base Génie Civil de « Dautour » devait se réaliser le plus rapidement possible. Elle était prévue pour début Décembre 2011. Malheureusement, le diagnostic archéologique n'a pas été réalisé sur la surface des 3 hectares dédiés à cette occupation. Il doit commencer début jan-

vier 2012 et durer 2 à 3 semaines. Selon les résultats

- Pas de traces archéologiques : la mise à disposition sera immédiate.
- Présence d'éléments archéologiques : 1 à 2 mois de fouilles localisées seront nécessaires.

Vinci Construction a dû prendre des mesures provisoires pour palier ce retard. Elles ne remettent pas en cause l'implantation de la Base Génie Civil sur la Commune de CLERAC. (voir courrier Vinci du 29 Novembre 2011)

VINCI CONSTRUCTION

St André de Cubzac, le 29 novembre 2011

VINCI Construction Terrassement
SGI-COSEA
ZAC de la Garosse
250 rue des Droits de l'Homme
33240 St André de Cubzac

Mairie de Clérac
Le Bourg
17270 CLERAC

A l'attention de Monsieur le Maire,

Réf. : SGI-2011-01868
Objet : Installations de chantier – lot 14 (PK 252+710 – PK 281+310)

Monsieur le Maire,

Nous vous avons informé, le 14 novembre 2011, de la nécessité de réaliser des diagnostics et des fouilles archéologiques sur la zone d'installations de chantier prévue sur votre commune, vous précisant que ces travaux, devant être entrepris dès janvier 2012, pourraient durer jusqu'à quatre mois.

Lors de cet entretien, nous vous avons indiqué que nous étions dans l'obligation de nous installer provisoirement et partiellement sur une parcelle située sur une commune voisine et que nous différions notre installation définitive à Clérac vers avril / mai 2012.

Par ce présent courrier, nous vous confirmons, comme annoncé le 14 novembre et le 17 novembre 2011 (réunion en mairie de Clérac), que nous nous installerons sur la commune de Clérac, comme prévu et selon nos engagements, dès que ces fouilles archéologiques seront terminées.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Patrick GERMAIN
Directeur TOARC Lot 14

MAIRIE DE CLERAC
Courrier arrivé
30 NOV. 2011
Répondre le :



Bâtiment Urbanisme

Actions de la municipalité

Logements communaux à rénover

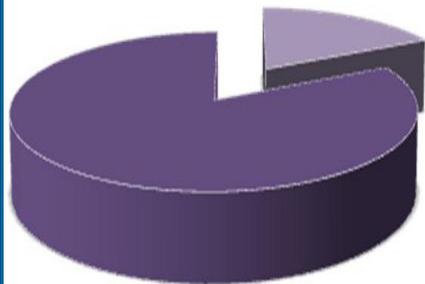


Suite à l'appel d'offres lancé par l'architecte, M. Bordelais, des entreprises ont été retenues (voir tableau ci-dessous)

Les travaux ont débuté début novembre.

A noter qu'un seul logement étant actuellement libre, les travaux seront réalisés logement par logement en déplaçant les locataires au fur et à mesure.

Maçonnerie carrelage	D. BUREAU	17270 CLERAC
Menuiserie	BRAUD	17270 CLERAC
Plomberie	C. LECARDEUR	17210 ORIGNOLLES
Electricité	AEL	17270 MONTGUYON
Peinture	BOUDEAU	17270 CHEVANCEAUX
Plâtrerie - isolation	CORBELLON	17130 MONTENDRE



FINANCEMENT

Les travaux se sont élevés à 71 105.00 € TTC, avec 82 % d'autofinancement et 18 % de subvention du département

Vestiaire du Stade

Les travaux de rénovation et mise aux normes ont été réalisés durant l'été.

Suite à appel d'offres, les Entreprises suivantes avaient été retenues :

Maçonnerie toiture	D. BUREAU	17270 CLERAC
Plomberie sanitaire	E. MOTUT	17270 CERCOUX
Electricité chauffage VMC	TECHNI ELEC	17270 LE FOUILLOUX
Peinture	A. COUTRAS	17270 CLERAC



Une nouvelle cuisine pour la cantine

Afin de répondre aux normes sanitaires de plus en plus pressantes, le conseil municipal a décidé la construction d'une nouvelle cuisine pour la cantine. La procédure de mise en concurrence lancée par M. Bordelais, architecte, a permis de retenir les entreprises suivantes :



CANTINE

Les travaux de la construction de la cuisine devraient débuter début 2012

Maçonnerie - Structure bois charpente menuiserie	BRAUD	17270 CLERAC
Panneaux frigorifiques - Equipements de cuisine	LFV Pro Cuisines	17440 AYTRE
Electricité	AEL	17270 MONTGUYON
Carrelage	Parvaud	17810 St GEORGES DES CO-TEAUX
Plomberie - Sanitaire	ALBERT	17130 MONTENDRE

L'école et la mairie changent d'énergie



La commune mène une démarche afin d'optimiser ses dépenses énergétiques.

Dans le cadre de la restructuration de la cuisine de l'école, la commune met en place une chaudière bois permettant le chauffage du groupe scolaire et de la Mairie.

L'ancienne chaudière fioul sera tout de même conservée dans la nouvelle installation pour servir d'appoint.

Les travaux sont réalisés en deux tranches puisque ces travaux sont en lien direct avec la construction de la cuisine de la cantine.

La première tranche consiste à l'installation des deux chaudières dans un seul local mis aux normes pour l'occasion, le remplacement de la tuyauterie et la remise en service de la chaudière fioul.

La seconde tranche consistera à mettre en place le silo d'alimentation et la mise en service de la nouvelle chaudière.

La procédure de mise en concurrence, lancée par M. Bordelais, l'architecte, a permis de retenir les entreprises suivantes :

Maçonnerie	D. BUREAU	17270 CLERAC
Chauffage	ALBERT	17130 MONTENDRE
Electricité	AEL	17270 MONTGUYON
Plâtrerie - menuiserie	BOUDEAU	17210 CHEVANCEAUX

Parking de la Place de la Gaieté



Les travaux de rénovation ont été réalisés à la suite de ceux du lotissement.

L'entrée unique a été remplacée par une entrée et une sortie afin de pouvoir augmenter le nombre de places de stationnement.

Il a été rajouté un escalier d'accès vers la boulangerie et une place handicapée en prolongement de l'accès conduisant à l'épicerie.

A noter que le bitume a été démoli et refait alors qu'il n'était prévu au marché qu'un ponçage et une réfection superficielle.

En effet, l'Entreprise SCOTPA a préféré cette solution sans plus-value pour la commune.

La sécurité routière avant tout

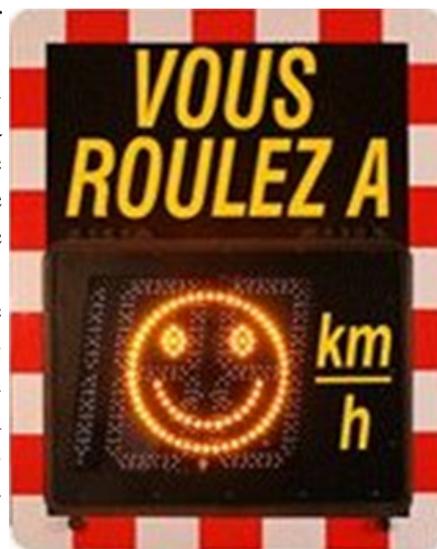
Clérac se mobilise dans une démarche de la sécurité routière.

En effet, un radar électronique a été installé sur la route des Gemmeurs, direction Bédénac - Clérac, afin de limiter les vitesses.

Ce panneau trouve bien sa place puisque les véhicules ne ralentissent que très peu.

Il est capable de détecter la vitesse exacte du véhicule afin d'inciter à respecter les limites de vitesse.

Cette signalisation renforce la vigilance des usagers du fait d'un meilleur impact visuel par rapport aux panneaux traditionnels.



Rue de Lesné - Lotissement

Comme prévu, le chantier, au niveau voirie, a été livré à la fin de l'été.

La partie espace vert devrait être terminée d'ici la fin de l'année puisque certaines plantations doivent être disposées à une époque de l'année bien définie.



La voirie dans tous ses états

Très peu de travaux ont été réalisés cet été sur la voirie communale. Ces derniers sont retardés pour permettre au syndicat cantonal d'acquérir une épandeuse à goudronner début 2012.

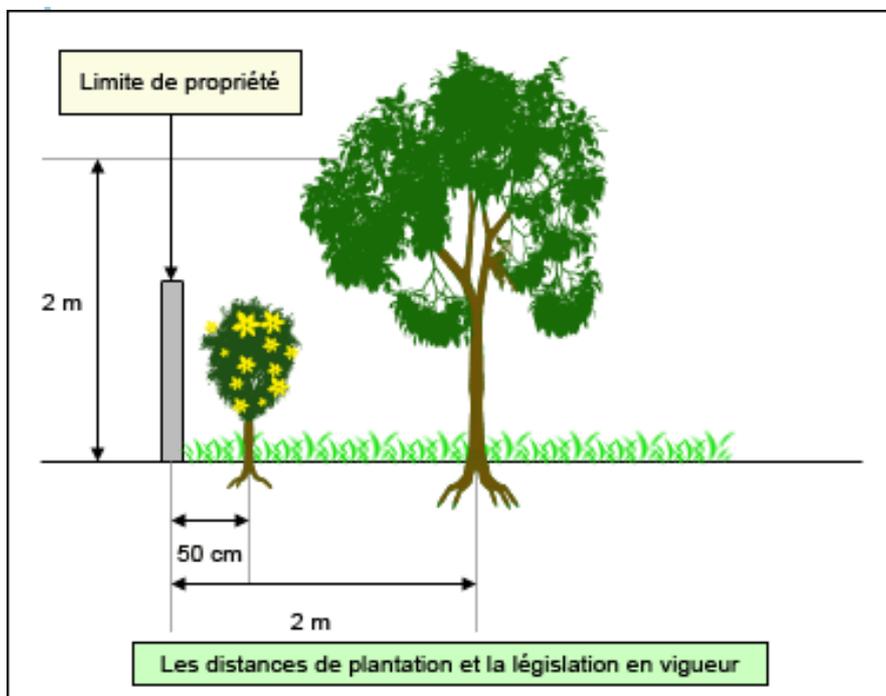
Nous ferons donc deux campagnes en 2012 : une au printemps et une en automne.

Pour les chemins ruraux, le syndicat entretient périodiquement les accotements.

Pour les travaux plus importants, nous allons attendre le réaménagement forestier via la Ligne Grande Vitesse, qui va modifier, voire supprimer, certains chemins.



Plantation d'arbres en bord de voirie communale



La distance de plantation

Les plantations dites de basse tige (ne dépassant pas 2 mètres) doivent être à la distance minimale de 0.50 mètres à partir de l'alignement.

Les arbres à haute tige (destinés à dépasser 2 mètres de hauteur) doivent être à la distance minimale de 2 mètres.

L'entretien de vos plantations

Dans les virages, les arbres plantés à moins de 4 mètres du bord ne doivent pas dépasser 3 mètres de hauteur, sur une

longueur de 30 mètres de chaque côté de la courbe.

A un carrefour, les arbres ne doivent pas dépasser la hauteur de 3 mètres dans un rayon de 50 mètres à partir du centre du carrefour.

Le repas des Aînés

Le samedi 19 novembre, nous étions heureux d'accueillir nos aînés de 65 à plus de 90 ans pour le traditionnel repas qui leur était offert.

Ils étaient 91 à avoir répondu à l'invitation de la municipalité (sur un total de 207 personnes de plus de 65 ans). 13 d'entre eux étaient accompagnés d'un membre de la famille ou d'amis.

Nous avons eu une pensée pour notre doyenne absente : Madame Marie-Louise PASQUET de Gadebourg, âgée de 93 ans, également pour Mme Estelle MANON (âgée de 92 ans) pensionnaire à la résidence « Le Roch » à Montlieu-la-Garde depuis déjà plusieurs années.

Mais c'est avec plaisir que nous avons accueilli notre doyen, Monsieur Marc AGRICOLE (90 ans) d'Albret et Madame Odile TIBULE (91 ans) du Bois de Teurlay. La benjamine des aînés était Mme Josiane SERIAT qui venait juste de fêter son 65^{ème} anniversaire.

Le restaurateur des « Lacs Bleus » et son équipe ont préparé et servi un délicieux repas : velouté de potiron, saumon grillé sauce à l'oseille sur lit de pommes de terre écrasées, rôti de bœuf et sa garniture de légumes, salade et fromages. Le dessert était un biscuit aux amandes garni de mousse aux abricots réalisé par « le Fournil de Clérac ». Quant aux vins qui accompagnaient ces différents plats, ils étaient fournis par « l'alimentation Ravet ».

Pour agrémenter cet instant de convivialité, l'artiste Bruno de Blasiis a présenté différentes animations : orgue de barbarie, trompette et chansons anciennes, jeux et tours de magie, dont l'éventail à transformations (origami) et Léon qui joue du violon dans des positions assez étranges.

En fin d'après-midi, nous nous sommes séparés dans la joie en se disant au plaisir de se retrouver l'an prochain.

Nous transmettons nos vœux de bon rétablissement à tous les malades et convalescents qui n'ont pas pu venir cette fois-ci.



Le Recensement militaire

Le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale et du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.



Agence postale communale

L'Agence Postale Communale de Clérac située 1 rue de la Poste a le plaisir de vous accueillir :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h

le mercredi de 13h à 16h

le samedi de 9h à 12h.

Tél. : 05 46 04 13 00

Le départ du courrier s'effectue **à 15h** du lundi au vendredi.

Vous pouvez y retrouver tous les produits et services de base postaux tels que :

L'affranchissement de vos envois

La vente de timbre-poste à usage courant et de collection

La vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colissimo

La fourniture d'autres produits courrier/colis sur commande

Le dépôt d'objets y compris recommandés

Le retrait de vos lettres et colis en instance

Des services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et Prêt à Poster de réexpédition).

Les recharges téléphoniques.

En matière de services financiers :

Le retrait d'espèces pour les titulaires de CCP ou d'un compte épargne (hors livret B), à hauteur de 350€ maximum par période de sept jours consécutifs et par compte.

l'envoi de mandats cash et de mandats compte.

Un conseiller bancaire du bureau de Montguyon vous reçoit **sur rendez-vous au 05 46 04 11 46.**

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter **le service consommateur La Poste :**

- *par téléphone :*
 - **3631**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 13h00 (appel gratuit depuis un fixe)
 - **3639 pour La Banque Postale**, du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 (0,15 € TTC / minute)
- *par internet :* <http://www.laposte.fr/Service-Consommateurs>
- *par courrier :* **service consommateurs 99999 La Poste**

Les sites web de référence :

- Pour les particuliers : <http://www.laposte.fr/Particulier>
- Pour les professionnels : <http://www.laposte.fr/Entreprise-Professionnel>



ASSOCIATION INTERMEDIAIRE V.I.E. (Vouloir l'Insertion et l'Emploi)

L'Association V.I.E. a pour mission d'embaucher des personnes sans emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle en proposant leurs compétences à des particuliers dans le domaine des services à la personne, à des collectivités, des associations, des entreprises.

Vous êtes un Particulier :

Vous avez besoin d'une personne pour vous aider ou vous suppléer dans vos tâches ménagères, telles que : votre ménage, votre repassage, l'entretien de votre linge, des travaux d'entretien de votre jardin, coupe de bois, ranger la cave ou le grenier, préparer des cartons de déménagement, la garde de vos enfants à votre domicile (pour des enfants de + de 3 ans), la garde d'un malade si des soins ne sont pas nécessaires, une aide à domicile pour vous ou vos parents âgés.

le nettoyage de pierres tombales

***** Possibilité de bénéficier de 50% de réduction d'impôt ou de crédit d'impôt sur la totalité des sommes versées concernant les emplois familiaux (ménage – repassage – travaux d'entretien du jardin) – selon la loi 2007-290 du 05/03/2007.**

Vous êtes un Artisan, une Entreprise, et vous avez un surcroît d'activité :

Nous pouvons mettre à disposition des manœuvres, des manutentionnaires, ou des personnes pour un emploi qualifié.

Sur simple appel téléphonique, une personne sera sélectionnée et se rendra chez vous **munie d'un contrat de travail.**

Une facture sera adressée à l'utilisateur après avoir signé la feuille d'heures conjointement avec le demandeur d'emploi. Un bulletin de salaire accompagné d'un règlement seront remis à la personne ayant effectué les travaux. **Nous vous déchargeons de toutes les tâches administratives et vous assurons des contrats en toute légalité.**



Pour nous contacter :

Montendre : 05 46 49 29 66 Montguyon : 05 46 04 08 69

Jonzac : 05 46 48 14 01

Don du sang, don de soi, vie sauvée

Le 24 octobre, la commune a eu le plaisir de recevoir dans la salle des fêtes l'association des Donneurs de sang qui a pu effectuer une collecte satisfaisante.

Le don dure de 8 à 12 minutes, la quantité prélevée est faible par rapport au volume de sang présent dans le corps. La récupération est rapide.

Que devient le don ensuite ?

- *Utilisation thérapeutique* : Les produits sanguins issus des dons sont indispensables pour traiter les très nombreuses personnes malades (cancers, leucémies...), victimes d'accident, ou qui vont subir une lourde intervention chirurgicale.

- *Utilisation non thérapeutique* : Certains éléments de produits sanguins peuvent être utilisés dans le cadre de l'enseignement (apprentissage des analyses sanguines pour les métiers de la santé) ; à la fabrication de réactifs sanguins indispensables à certaines analyses biologiques (groupages sanguins, tests de coagulation...) ; à des laboratoires de recherche.



En donnant votre sang, vous décidez de sauver des vies.

Le Monoxyde de carbone

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appeliez les secours** :
 112 : Numéro unique d'urgence européen
 18 : Sapeurs-Pompiers
 15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr



Illustrations: Nancy Kravczyk

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



LETTRE D'INFORMATION N°2

NOVEMBRE 2011

CENTRE MULTI-FILIÈRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS, SOTRIVAL

ÉDITO |



L'été a été actif au Centre Multi-filière de Traitement et de Valorisation des déchets SOTRIVAL ! Après les premiers travaux que nous vous avons expliqués dans notre lettre d'information n°1, parue en mai, les équipes de SOTRIVAL et de SITA ont consacré les mois de juillet, d'août et de septembre à la préparation de la seconde partie des travaux.

Terrassement, étanchéité, nouveau réseau de captage du biogaz : le chantier s'annonce de grande ampleur ! Il a démarré au début du mois d'octobre, avec un mot d'ordre permanent pour toutes les entreprises impliquées : maîtriser au maximum tous les types de nuisances pour les riverains du site.

Tous les détails sont dans cette lettre d'info n°2. Très bonne lecture !

Wilfried BOURSQUOT
Responsable Activité Stockage SITA Sud Ouest

**UN ÉTÉ EN CHANTIER !**

Les travaux sur le site de SOTRIVAL, à Clérac, que nous vous annonçons au mois de mai, se sont déroulés comme prévu. L'objectif de cet important chantier : fermer puis revégétaliser une zone en fin d'exploitation d'une superficie de 3,5 ha. La première étape, intervenue au début du mois de juin, a consisté à préparer le réseau biogaz en déplaçant le collecteur principal qui capte ce gaz produit par les déchets. Un réseau parallèle a été mis en service à cette occasion afin de poursuivre en permanence le captage. Par ailleurs, au mois de juillet, une nouvelle voirie a été réalisée dans un souci d'une plus grande sécurité.



La suite de l'été a été tout aussi studieuse pour nos équipes qui ont élaboré un cahier des charges pour la seconde partie des travaux, procédé à la consultation des entreprises et réceptionné les offres.

Au « menu » de cet appel d'offres, 3 lots bien distincts : le terrassement, l'étanchéité par la mise en place d'une géomembrane, le réseau biogaz. L'analyse des offres a été réalisée par nos experts techniques à la fin du mois de septembre sur la base de 2 critères prioritaires : un engagement fort sur les délais et la prise en compte de la gestion du biogaz dans l'organisation du chantier.

GLOSSAIRE**GÉOMEMBRANE ?**

La géomembrane est une bâche plastique de très grande dimension. Cette membrane très solide est placée en couverture finale au-dessus de la couverture argileuse recouvrant les déchets.

Soudée à la membrane du fond de casier, elle assure une barrière active et parfaitement étanche qui confine totalement les déchets.



Les travaux en cours sur la zone en fin d'exploitation

DES NOUVELLES DES TURBINES

Afin d'augmenter la production énergétique du site, 2 turbines de 600 kW ont été installées à SOTRIVAL. Les premiers essais de fonctionnement ont eu lieu

au mois d'août et ont permis de préciser les améliorations à apporter sur les équipements. Leur mise en service est prévue à partir du 15 novembre, en relais de la valorisation du biogaz dans le four d'AGS.

Rendez-vous dans notre prochaine lettre d'info pour un point détaillé.

**À VOTRE ÉCOUTE**

Les collaborateurs de SOTRIVAL et de SITA déploient tous leurs efforts pour limiter les nuisances et restent à votre écoute durant toute la période des travaux et au-delà. Dans une démarche d'ouverture et de transparence, des lettres d'information vous seront régulièrement adressées pour vous tenir informés de notre activité sur le site.

UN CHANTIER EN 5 PHASES POUR LIMITER LES NUISANCES

La deuxième partie des travaux a débuté le 10 octobre. Au programme : 5 phases à déployer sur 5 petites zones délimitées sur la surface globale. Un travail progressif pour limiter les nuisances, notamment olfactives.

● **Reconfiguration du réseau biogaz**
Installation d'un réseau de dégazage provisoire (dit « de chantier »), permettant les déconnexions et reconnections rapides des têtes de puits de captage. Il s'agit de modifier entièrement le réseau pour le mettre en configuration définitive.

● **Reprofilage des casiers**
A présent que les tassements des déchets se sont stabilisés, reprofilage des casiers, avec des apports de matériaux complémentaires, pour donner à l'ensemble son aspect final.

● **Mise en place de l'étanchéité**
Sur la base des casiers reprofilés, mise en place d'une géomembrane (voir glossaire). Le matériau retenu est l'EPDM, offrant une grande rapidité de pose. Un plan d'assurance qualité garantit la parfaite étanchéité de la couverture et donc sa pérennité.

● **Application de la terre végétale**
Au-dessus de la géomembrane, une couche de 50 cm de terre végétale est déposée. Elle sera ensuite ensemencée pour une revégétalisation de la zone.

● **Finalisation du réseau biogaz**
Remplacement du réseau « de chantier » par le réseau de captage définitif.

Toutes ces opérations vont se succéder dans le cadre d'un planning serré qui fait l'objet d'une réunion de chantier hebdomadaire et d'un suivi quotidien par le personnel du site. La fin des travaux est programmée au mois de décembre.



CONTACT
SOTRIVAL
SITA Sud Ouest
ISDND Bois Rousseau
17270 CLÉRAC
Tél. : 05 46 04 03 38
N'hésitez pas à nous contacter.



La réduction des déchets, une affaire de tous



La réduction des déchets commence d'abord par des achats raisonnés.

En clair, un achat raisonné doit répondre à un besoin. Cela permettrait notamment d'éviter le gaspillage alimentaire, par exemple. En moyenne, 20 kg de nourriture par an sont jetés à la poubelle, soit 500 € par foyer !

Plusieurs avantages dans cette démarche peuvent être constatés. Cela permet d'abord une meilleure gestion financière, qui est non négligeable en temps de crise. Par ailleurs, ce comportement réduit non seulement la quantité de déchets produits, mais également les besoins en ressource.

Il ne faut pas oublier que les produits achetés sont de futurs déchets qui sont plus ou moins générateurs de gaz à effet de serre (de la fabrication au transport).

Ce qu'il faut en conclure est que notre comportement d'achat a un impact direct sur notre environnement. Ce dernier doit absolument être modifié dans l'intérêt collectif par le biais de différentes petites actions au quotidien comme privilégier les achats en vrac, donner une deuxième vie aux objets (réparation, vente...) cuisiner les restes, réaliser un compostage...

Préserver les ressources et diminuer l'empreinte écologique

Parrainez un proche et on s'occupe de votre jardin

Aujourd'hui 20% des foyers de Haute-Saintonge se sont engagés dans la réduction de leurs déchets en signant une charte pour le compostage domestique. Afin d'atteindre le plus rapidement possible 30% des foyers engagés la Communauté de Communes de la Haute Saintonge lance une opération de parrainage.

Cette opération est destinée à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge ayant déjà signé une charte d'engagement pour la réduction des déchets ménagers par le compostage domestique, mais également celles qui veulent s'engager.

Donc à chacun son parrain, et à chacun son filleul !

Le parrainage d'une personne permet :

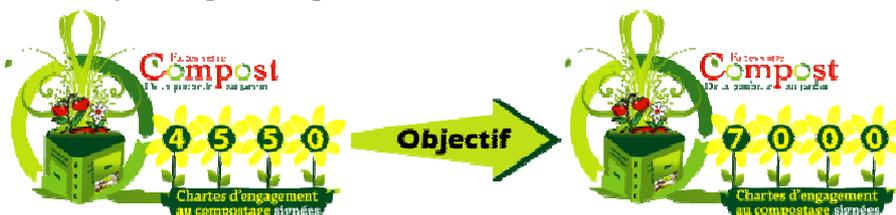
- pour les parrains engagés depuis 2 ans et + : le remplacement du composteur en plastique fourni par la Communauté de Communes de Haute-Saintonge par un composteur en bois de même capacité,
- pour les parrains engagés depuis moins de 2 ans : un sachet de graines « jachère fleurie », engrais vert à cycle court.

Cette opération est réalisée dans la limite des stocks disponibles.

Pour plus de renseignements, téléchargez le règlement de l'opération sur le site de la Communauté de Communes de Haute Saintonge sur le site <http://www.haute-saintonge.net/cdchs/Parrainage>.

Pour participer, remplissez le bulletin et retournez-le à la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge afin que nous puissions vous contacter.

**« On n'hérite pas de la Terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants »
A. de Saint-Exupéry**



Saintonge Boisée Vivante :

Quel devenir pour le site de stockage de déchets exploité par SOTRIVAL (AGS + SITA-SUEZ) A CLERAC ?

PREAMBULE

Pour mieux comprendre le contexte du projet Sotrival, il faut prendre en compte un certain nombre de choses et nous demanderons au lecteur de consentir un petit effort pour lire d'abord les explications ci-dessous avant de s'intéresser au projet lui-même.

RAPPELS

*L'enfouissement de déchets ménagers et assimilés dans d'anciennes carrières d'AGS au lieu-dit Bois Rousseau sur la commune de Clérac, a commencé en décembre 1996 et doit cesser comme prévu en 2015, la capacité étant alors atteinte.

*Le tonnage annuel autorisé est actuellement de 185 000 tonnes.

En 2008, **52 %** du tonnage enfoui provenait d'Aquitaine alors que seulement **45 %** de ce tonnage provenait de Charente-Maritime et 3 % de Charente.

En 2009, **56 %** du tonnage enfoui provenait d'Aquitaine alors que seulement **43,3 %** de ce tonnage provenait de Charente-Maritime et 0,7 % de Charente.

En 2010, **43,6 %** du tonnage enfoui provenait d'Aquitaine alors que **46,2 %** de ce tonnage provenait de Charente-Maritime et 10,2 % de Charente. C'est durant l'année 2010 qu'une quantité supplémentaire et imprévue de déchets a dû être éliminée suite aux dégâts causés par la tempête Xynthia dans notre département.

*La gestion des déchets ménagers et assimilés, maintenant appelés déchets non dangereux, dépend d'un document de planification appelé Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND). En Charente-Maritime, ce plan est actuellement en révision suite à une mise en demeure ministérielle datant de 1998 ! Mieux vaut tard que jamais ! C'est un document important puisqu'il doit organiser la gestion des DND (Déchets Non Dangereux) de façon à atteindre les objectifs fixés par la loi, à savoir :

- réduire la production des déchets résiduels (ce que nous mettons dans le sac noir),
- réduire les transports en volume et en distance,
- favoriser le réemploi et le recyclage,
- informer la population.

LA REVISION DU PDPGDND

*La procédure :

La révision se fait sous la responsabilité de la Préfecture et en partenariat avec le Conseil Général. Un bureau d'étude élabore un projet de révision après avoir établi un diagnostic de la situation précédente. A chaque étape de ce travail, une commission consultative (= qui ne prend pas la décision finale) valide, ou non, les propositions du bureau d'étude, ou propose des modifications qui sont ou non acceptées. Saintonge Boisée Vivante a demandé et obtenu de siéger à cette commission. Y siègent également Monsieur G.Pasquet et Monsieur F.Savin, le premier représentant la Communauté de Communes de Haute Saintonge, le deuxième le Conseil Général.

*« La charrue avant les bœufs » :

Normalement, à partir du diagnostic, on évalue les objectifs à atteindre en matière de collectes sélectives et de tri pour augmenter le taux de recyclage. Une fois ces objectifs définis, on peut alors quantifier et préciser les besoins du département en installations de traitement final : incinérateurs, centres d'enfouissement, quelle capacité, quelle localisation etc ...

Le problème c'est que bien avant tout ce travail préparatoire indispensable certains ont déjà préparé la charrue sans avoir les bœufs ! C'est le cas pour le SMICTOM Vals d'Aunis (nouvel incinérateur), pour le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (Tri-Mécano-Biologique + incinération), et enfin pour la société SOTRIVAL dans le sud 17 c'est à dire à Clérac (Tri-Mécano-Biologique + méthanisation + enfouissement + préparation de combustible de substitution à base de déchets de bois).



LE PROJET DE SOTRIVAL

*On ne peut parler que de ce que Madame Guerci, Directrice générale de Sotrival, a bien voulu dire à La Rochelle dans le groupe de travail « Traitement » (où elle siège en tant que représentante de la Fédération des Activités de Dépollution et de Traitement !) et à Clérac au Conseil Municipal. Cependant à partir d'un discours très rassurant et qui met l'accent sur la valorisation des déchets, on peut décrypter un certain nombre d'éléments très préoccupants.

*Il y a en réalité 3 projets à Clérac sur une cinquantaine d'hectares dans la continuité du site actuel (maîtrise foncière déjà acquise) :

1) Une nouvelle décharge, pour cause de saturation de l'actuelle en 2015 : en moyenne 50 % du tonnage enfoui est constitué de DIB (Déchets Industriels Banals) aquitains. Si, comme le prétend Sotrival, « *Le site de Clérac constitue un maillon essentiel dans le dispositif de gestion des déchets de Charente-Maritime.* », il faut le consacrer uniquement aux déchets ultimes de ce territoire dont la production devrait encore diminuer avec la redevance incitative obligatoire en 2012. **On ne peut pas à la fois demander plus d'efforts de tri aux habitants et leur imposer de nouvelles nuisances que l'on pourrait éviter en réservant la capacité restante du site de stockage actuel pour les déchets de 17.**

2) Une installation de « Tri-Mécano-Biologique » (TMB) + production de méthane : le TMB Méthanisation consiste à faire séjourner des déchets en mélange (nos « sacs noirs ») dans un tube de pré-fermentation, puis dans un dispositif de séparation des éléments (comme les métaux) ; ce qui est gardé fermente dans un tunnel environ 4 semaines et le méthane dégagé est utilisé pour AGS ou pour produire de l'électricité ; la partie solide est criblée puis mûrie pour servir de compost. **Le problème** de ce système c'est que des textes vont prochainement interdire l'utilisation du soi-disant compost qui devra finir en décharge, car il est avéré que les déchets en mélange contiennent des éléments polluants (métaux lourds entre autres) qui rendent le « compost » inutilisable. **La conséquence** c'est que nous paierions deux fois pour traiter le même déchet : une fois dans le TMB et une autre dans l'enfouissement, c'est pourquoi à terme le TMB va disparaître. **Une solution** c'est de ne traiter que les déchets fermentescibles préalablement triés et collectés séparément, pour obtenir un compost utilisable sans danger, et du gaz. Se posera alors la question de la collecte...

On voit donc bien que rien ne doit être engagé en l'absence d'une réflexion sérieuse et documentée axée sur l'intérêt général pris en charge par les collectivités : pour l'instant, les intérêts privés sont encore le moteur de propositions que le promoteur veut voir validées rapidement avant l'évolution prévue de la législation.

3) Une installation de production de CSR (Combustibles Solides de Récupération) qui fournirait les cimenteries de Bussac-Forêt (Calcia) et de La Couronne (Lafarge). Madame Guerci a parlé de déchets de bois mais dans les documents qu'elle a fournis il s'agit de DIB en mélange. De quelle provenance ? On se souvient qu'une autorisation d'exploiter un centre de tri de DIB a été accordée il y a plus de 10 ans et jamais mise en œuvre au prétexte que les gisements se trouvaient au nord de 17... Donc prudence et pas de validation prématurée.

***Un élément préoccupant** : la pérennité du centre de tri. En effet, il pourrait fermer suite à l'arrêt des apports de Charente qui va ouvrir un centre de tri Calitom, diminuant ainsi le tonnage total : en 2010, sur 16 560 tonnes entrantes, 10 792 provenaient de 17 et 5 768 de 16. Les chiffres mentionnés dans le document fourni par Sotrival ne semblent pas correspondre. Par ailleurs la mention dans ce même document de l'évolution des consignes de tri qui s'élargiraient à plusieurs types de plastiques souples (sacs de caisse, films d'emballage) et rigides (polypropylènes et polystyrènes), ne peut justifier une éventuelle fermeture. Lors du groupe de travail « Traitement », Madame Guerci a déclaré ne pas envisager avec sérénité la pérennité du centre de tri de Clérac...

La conclusion à ce jour pourrait être : stoppons la charrue et préparons les bœufs.



Comité des fêtes

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 10 Décembre 2011. Cette année est plus difficile et les problèmes d'ordre économiques jouent beaucoup sur le moral et les moyens de participer aux joies des divertissements. Cette prise en compte nous montre une année modeste et un bilan global mitigé, car la participation aux différentes animations a été moins importante.



Nous avons ouvert ce calendrier des animations avec la soirée choucroute du 26 mars, soirée organisée avec nos amis du foot où beaucoup de monde a apprécié l'ambiance digne des chaleurs Bavaraises animée par l'orchestre Betty Cursan.

Elle s'est poursuivie le 22 mai avec la journée pique nique au village de Tournour, le temps était maussade, mais l'ambiance avait répondu présent pour une bonne journée à la campagne. Merci aux habitants du village pour l'accueil et l'organisation.

La journée plein air du 2 juillet avait au programme la Quadria Landaise. Toute la journée, des animations se sont succédées, pendant que sur la broche se dorait les jambons sous l'œil de notre maître **Charlot**, un mentor de simplicité et gentillesse. Le repas dansant était animé par la disco W System avec de la musique pour tous afin de s'amuser fort tard dans la nuit. Merci à tous.

La fête foraine a eu lieu les 2, 3 et 4 Septembre. Le vendredi soir, le marché nocturne était animé par le groupe musical Charlaz, aux rythmes des spécialités culinaires de nos commerces ambulants, avec en prime un temps très incertain. Le samedi, la course cycliste se déroulait avec un peloton de très bon niveau. Le concours de pêche au plan d'eau était organisé par nos amis de l'Acca, le feu d'artifice était tiré à l'étang où beaucoup de monde a admiré le spectacle, la soirée rock était animée par le groupe **Soca-rock**, un groupe de Chevanceaux plein de talent. Le dimanche, concours de belote et manèges pour les petits et les grands, durant ces 3 jours.



Après toutes les animations, le compte d'exploitation se solde par un léger déficit. Malgré cela, c'est une équipe qui travaille au quotidien mais qui s'essouffle dans la continuité et la motivation. Nous faisons un appel aux personnes qui veulent s'investir pour sauvegarder le comité des fêtes à venir nous rejoindre.

Beaucoup de personnes nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations, la municipalité, l'Acca, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale, et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association. Un clin d'œil tout particulier aux neveux d'Henriette Nau pour nous avoir prêté cette année encore le local où tant de souvenirs sont encore présents. Nous vous remercions vivement.

Bientôt l'année 2012 arrive, les projets de festivités seront définis lors de l'assemblée générale de décembre. Pour le calendrier : une journée Théâtre patoisante avec les Durathieurs est prévue le dimanche 26 février ; le pique nique dans un autre village à conclure, car beaucoup de candidats ; la fête Plein Air du 30 juin avec de nouveaux thèmes qui sont encore dans les tuyaux ; la fête foraine les 31 Août, 1er et 2 Septembre avec son marché nocturne, son vide grenier ou sa nouvelle formule. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités. Notre village doit rester un lien de convivialité entre tous, afin de continuer à faire la fête.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'an-

Football avec le COSM du Lary

Pour commencer la saison 2011 - 2012, nous voudrions remercier la municipalité et les artisans, qui au mois de juillet ont remis en conformité les surfaces des vestiaires. Ces travaux ont permis au club de participer au championnat au meilleur niveau départemental.

Trois équipes seniors engagées. Avec un bon début de saison pour l'équipe A qui avait obtenu l'ascension en seconde division la saison passée au tiers du parcours. Cinq victoires, un nul et deux défaites, il faut continuer. Pour l'équipe B en quatrième division, six victoires et deux nuls, l'objectif est encore loin. Pour l'équipe C en cinquième division, un effectif un peu juste, les aléas de l'équipe A et B, le manque de motivation de certains, l'équipe n'est pas à sa place. Quelques signatures de plus, cela devrait aller mieux après la trêve.

Chez les jeunes, déception pour les U15 dans le groupement Sud Saintonge, il est indispensable que les dirigeants des clubs adhérents s'investissent un peu plus.

Pour les U13, toujours dans le groupement, deux équipes, une évoluant à Montguyon et l'autre à Saint-Aigulin, les résultats sont satisfaisants.

Pour les équipes des jeunes du COSM, les U11 obtiennent de très bons résultats. Les U9, 8, 7 et 6, l'apprentissage porte ses fruits.

Les entraînements de ces catégories ont lieu le mercredi sous la direction de Bruno, secondé par Richard, Jean, Cédric, Emilien et Majid. Merci à tous et vive le sport.



Les manifestations au Tarot

Plusieurs concours vous sont proposés à la salle des fêtes de Clérac jusqu'à la fin de la saison :

- Samedi 07 janvier 2012 : 2 concours à 14h30 et 21h00 -
- Samedi 04 février 2012 : 2 concours à 14h30 et 21h00
- Samedi 24 mars 2012 : 2 concours à 14h30 et 21h00
- Samedi 16 juin 2012: Assemblée Générale à 14h30 + remise des lots du challenge annuel + concours à 21h00.



De l'animation en prévision avec l'ACCA

L'ACCA organisera son traditionnel Repas de Chasse le Samedi 18 Février 2012 à 19H30. Il sera animé par l'orchestre Thierry Coudret.

Ecole de Clérac : rentrée 2011 – 2012

Pour cette rentrée 2011, l'école de Clérac compte 4 classes et 89 élèves.

1 classe Petite-Section et Moyenne Section avec 23 élèves dont 5 nouveaux P.S. et 3 nouveaux M.S. auxquels l'équipe enseignante souhaite la bienvenue dans l'école ainsi qu'à leur famille : Lilou Lehoux, Seurin Gabrielle, Boin Arthur, Arnaud Aline, Castillo Marion, Brossard Amélie, Quentin Lavigne et Khadiri Reda.

Mme Audouin est l'enseignante de la classe pour la 2^{ème} année. Melle Véronique Bertrand assure pour une autre année le rôle d'aide-maternelle.

1 classe Grande-Section avec 17 élèves dont l'enseignante est cette année encore et pour la deuxième année consécutive, Melle Beillard. Cette année Melle Emilie Fradon occupe le poste d'aide maternelle, à mi-temps. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle s'intégrera avec plaisir dans l'école. Elle succède à Melle Julie Meneaud que l'équipe enseignante tient à remercier pour son travail et son implication dans l'école.

La classe de Cours Préparatoire et du Cours élémentaire 1^{ère} année est composée de 26 élèves, l'équipe enseignante et les élèves souhaitent la bienvenue à Hind Khadiri qui nous a rejoints en période 2. L'enseignante pour la 9^{ème} année est Mme Marchioro qui assure cette année encore la direction. L'école ayant 4 classes, une journée de décharge est attribuée pour la gestion de la direction, cette journée est le lundi.

Une auxiliaire de vie scolaire partage le quotidien des élèves et de leur enseignante, pour la deuxième année : Mme Bernadette Roy.

Enfin Melle Stagnitto a fait sa rentrée à l'école de Clérac, c'est sa première année dans cette école. Sa classe CE2, CM1 et CM2 est composée de 23 élèves dont 8 CM2 qui rejoindront le collège à la rentrée 2012. Dans cette classe également est affectée une auxiliaire de vie scolaire, une nouvelle personne : Melle Flora Marc.

Cette année encore l'équipe enseignante est accompagnée par Mme Rulier pour la restauration scolaire et M. Guérin pour la surveillance du temps périscolaire qui a bénéficié de plusieurs améliorations cette année. Un adulte supplémentaire en fin de journée pour la surveillance et un aménagement en matériel de papeterie et mobilier pour améliorer le confort de la salle de garderie.



Informations pratiques : l'école ne reçoit pas d'enfants en Toute Petite Section. Pour l'année scolaire 2012-2013, les élèves qui seront inscrits devront avoir 3 ans avant la fin de l'année civile 2012. IL n'y aura pas de rentrée différée en janvier 2012 ou en janvier 2013. Les inscriptions se font auprès de la Mairie puis les admissions, après passage en Mairie auprès de la directrice, à partir du mois de mai 2012.

Spectacle de rue du 14 août 2011



Ils étaient déjà venus en 2007 avec leur moissonneuse batteuse (en même temps que « L'affaire sardine ». Cette année, ils sont revenus à Clérac avec un échafaudage.

La compagnie « Gonzo », associée à « La Martingale » a su recréer une ambiance de chantier sauce Gonzo tout en nous racontant une histoire d'amour sans paroles (à part quelques sons guturaux du chef d'équipe).

Les seuls sons sortis du chantier venaient de la bétonnière, d'un tubophone en PVC, d'un carillon d'extincteurs, d'un balachevron (série de chevrons en châtaignier accordés frappés avec des marteaux), d'un carillon de clés à pipe ou d'un sax intégré à la tubulure de l'échafaudage. Sans oublier tout un bazar d'objets que l'on peut trouver sur un chantier, objets quelque-

fois modifiés pour les besoins de la musique, comme des outils (scies, pelles, truelles, mètres, etc.) ou des perceuses et des meuleuses électriques.

Cette version rurale de « West side story », à la manière de Kusturika, a séduit le public, venu nombreux (200 personnes, il a fallu ajouter des chaises à la dernière minute).



L'école au restaurant et le restaurant à l'école

Comme chaque année lors de la semaine du goût, la municipalité a offert aux élèves de CM2 un déjeuner au Restaurant des Lacs Bleus. Cette fois encore, accompagnés par la directrice, l'institutrice de la classe et une conseillère municipale, ils ont découvert un menu surprise composé de produits locaux et de saisons. Ce fût un plaisir pour le restaurateur et les accompagnateurs de voir comment les enfants ont apprécié le menu : potage potiron céleri, bouchées à la reine aux fruits de mer, magret de canard sauce au poivre et pommes de terre sautées, fondue de fruits frais au chocolat noir. En même temps à la cantine les autres enfants dégustaient aussi un repas local et de saison : salade aux noix, poulet aux châtaignes, fromage de chèvre et fondue de fruits au chocolat ! Pour la même occasion le boulanger leur confectionnait des pains variés avec différentes farines !

En ce moment où les mesures gouvernementales s'attachent à régler la composition des repas servis en restauration scolaire, on peut noter qu'à Clérac ces règles d'hygiène alimentaires sont déjà appliquées depuis plusieurs années. Les menus sont élaborés par une commission comprenant : la cantinière, un ou plusieurs parents, la conseillère municipale responsable et un enfant de chaque classe (CE et CM) comme c'est maintenant préconisé.



De plus il a été choisi de conserver un approvisionnement local avec un maximum de produits frais et l'introduction de légumes bio. Ceci s'accompagne d'un effort financier de la part de la commune. En effet pour 2010-2011 où le prix du repas payé par la famille était de 2,20 €, le prix moyen des denrées alimentaires s'élevait à 2,11 € auquel s'ajoute le coût de fonctionnement de 2,53€ (hors salaire de la cantinière). On voit que la somme versée correspond à peu près à la moitié du prix réel ! Mais que ne ferait on pas pour la santé de nos chers petits !

La bibliothèque

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres, **gratuits** et ouverts à tous.

Deux ordinateurs avec accès à **Internet** sont à votre disposition. Une participation financière de 0,15 euros par page imprimée vous sera demandée.

Le **bibliobus** passe deux fois par an pour un échange de 500 ouvrages environ, toutes catégories confondues.

N'oubliez pas **la navette** : elle passe une fois par mois pour nous apporter des documents ; n'hésitez pas à nous faire part de vos envies.

Une animation "**Bébé lecteur**" (enfants de 9 mois à 3 ans) sera proposée autour d'un tapis de lecture à partir de Janvier- Février 2012.

Si vous êtes intéressés, ou si vous voulez des renseignements, adressez-vous à la bibliothèque pendant les heures d'ouvertures.

Manifestations passées

* une exposition BD

a été dressée pendant tout l'été faisant suite au thème abordé avec les enfants de CE2/CM1/CM2 dans le cadre de l'accueil des classes en bibliothèque et du salon de la Bande Dessinée qui a eu lieu le 21 avril à Chevanceaux (organisé en partenariat par les bibliothèques et/ou médiathèques de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Clérac, Montlieu-La Garde, Orignolles et Saint Palais de Négrignac).

N'ayant pu produire leurs planches au concours "Bande de cagouilles" proposé à l'occasion du salon parce qu'elles n'étaient pas terminées, elles ont été soumises aux votes des lecteurs de la bibliothèque.

Chaque section a fourni un beau travail mais c'est celle des CM1 qui a remporté le plus de suffrages.

Vous pouvez découvrir leurs créations, ainsi que toutes celles des autres collectivités présentées le 21 avril à Chevanceaux, sur les murs de l'espace enfant.

* un atelier "Comment se fabriquer un album"

En amont et en aval de cette animation (18 mai 2011), toujours dans le cadre de l'accueil des classes en bibliothèque, les enfants des classes de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 ont réalisé un Abécédaire "à la manière de . . ." celui de





la maison d'édition *Edune* venu diriger cet atelier. Avec leurs productions un livret a été conçu.

Rendez-vous à la bibliothèque et prenez le temps de le feuilleter, vous découvrirez que les enfants ne manquent pas de talents, d'humour et de connaissances.

*** un atelier Calligraphie**

animé par l'Abbaye de *Fontdouce*.

Une quinzaine de participants, enfants et adultes confondus,

dans une sympathique et studieuse



ambiance.

Ils se sont penchés sur les différentes écritures (latine, chinoise, cunéiforme, hiéroglyphes . . .), et, comme à l'école, ont appris à écrire avec un calame.



Quand les enfants viennent au secours de leurs aînés !

Ces deux ateliers, organisés par l'équipe de la bibliothèque, ont été proposés par la Médiathèque de Jonzac et subventionnés par la Communauté de Communes de Haute Saintonge.

Ces interventions, conduites par des professionnels, sont toujours enrichissantes tant sur le plan culturel que relationnel.

La convivialité aussi fait partie de ces occasions, alors n'hésitez pas plus à venir les partager.

Nouveauté

Vous pouvez dès à présent consulter le catalogue de la bibliothèque sur internet.

www.orpheemedia.com/clerac/OPAC_NET/

CONTACT

05-46-70-07-78

bibliotheque.clerac@orange.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi et Jeudi : 16h30 à 18h30

Samedi : 10h à 12h

Une fréquentation diversifiée au musée

La fréquentation du musée est en progression. Durant l'année 2011, plus de 800 visiteurs, contre 757 en 2010, ont découvert le musée communal. C'est ainsi que jeunes enfants ou adultes ont eu le plaisir de visiter les différentes pièces où les métiers d'autrefois sont représentés. Ils ont pu également découvrir l'exposition sur la vie d'autrefois sur la commune ainsi que les expositions temporaires de peinture. Ces visiteurs ont une provenance internationale, comme le Brésil, mais aussi française (voir carte ci-dessous). Ils ont pu profiter de l'infrastructure locale (aire de camping, camping du Moulin de la Vallade ...)



Ouverture du musée

Du 1^{er} mai au 31 octobre 2011

Mardi et mercredi de 14H à 18H30

Judi, vendredi samedi dimanche de 10H à midi

Et de 14H à 18H30

Fermé le lundi

L'exposition temporaire en mouvement



Œuvre de Mme Vallaeys

Le musée a accueilli pendant trois mois M. Ros, peintre de natures mortes, de portraits et de peintures surréalistes.

Ensuite, Mme Vallaeys est venue exposer ses aquarelles aux thèmes variés : la région de Montguyon, les fleurs, les fruits et les oiseaux.

Un jeune artiste cléracais, R. Clamour, a également exposé pendant la même période. Il a fait une animation avec les enfants de l'école à l'occasion des journées du patrimoine où 120 personnes ont découvert le musée.



Œuvre de M. Clamour

Le musée s'enrichit



Notre musée a eu le plaisir d'accueillir des cordonniers de Charente venus à l'occasion de la Saint-Crépin, sous la présidence de Monsieur Viacrose, responsable des cordonniers d'Aquitaine. Ces derniers ont complété l'exposition sur le métier de cordonnier en offrant

un cadran numérique où des photographies montrant le déroulement du travail défilent. La municipalité les a vivement remercié autour d'un pot de l'amitié à l'Auberge des Lacs Bleus.



1815-1965

un siècle et demi de transformations et de progrès

La commune de Clérac ne ressemble guère aujourd'hui à la paroisse St Vivien de Clérac que nous avons décrite dans les articles précédents. Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle ont tout transformé, (paysages, activités économiques, vie sociale, organisation politique et administrative, mentalités, monuments) pour créer le Clérac que les plus anciens d'entre nous ont connu dans les années 1950-1960, avant que la modernité actuelle ne vienne à nouveau le bouleverser.

Le rôle des « propriétaires éclairés »

A la différence de ce qui s'est passé dans d'autres régions françaises, comme dans les Landes de Gascogne, les transformations ne doivent rien à la volonté gouvernementale, mais sont l'œuvre des initiatives privées de quelques notables que les textes du moment qualifient de « propriétaires éclairés ».

Au premier rang de ceux ci, le marquis de Lestrangle Originaire du Limousin, Joseph Albert de Lestrangle, s'installe dans notre région à la suite de son mariage. Fait baron d'Empire par Napoléon, il achète le château de Chau à Chevanceaux ainsi que la métairie de La Berrie à Clérac. Devenu Sous-Préfet de Jonzac, il constate dans plusieurs rapports le retard de l'agriculture dans son arrondissement et réclame « la réunion en une société d'agriculture des propriétaires les plus éclairés ». Son souhait est exhaussé et un comice agricole voit le jour en 1928. Deux

Cléracais en font partie: le marquis Louis de Caillères et Jacques Geneuil. Le comice jouera un grand rôle dans le boisement de la commune en pins, et le développement de l'élevage et de la viticulture.

Autre « propriétaire éclairé » et non des moindres, le duc Decazes (1780-1860). D'abord bonapartiste, il devient ministre du roi Louis XVIII et pair de France. Titré duc Decazes par le roi de France et duc de Glücksberg par le roi de Danemark, il s'intéresse non seulement à la politique, mais aussi aux arts et à l'économie Né à Saint Martin de Laye, inhumé à Bonzac (deux communes du nord de la Gironde) ses liens sont nombreux avec le sud de la Charente Inférieure. Par son père, il appartient à une famille de juges et notaires de Libourne. Sa mère Catherine Trigant a de la famille à Cercoux, commune où lui même possède le moulin de Poquet. Par sa seconde épouse, Wilhelmine de Beaupoil de Saint Aulaire, il est apparenté à la famille Guimard, une des plus anciennes et importantes familles de La Clotte. Son goût pour les progrès agricoles le conduit à acheter le domaine du Gibeau au Fouilloux. Il y expérimente une agriculture moderne, sélectionne les races d'animaux, y installe une faïencerie, puis une verrerie qui se déplace ensuite à Valin. Toutes ces nouveautés constituent un modèle pour les propriétaires voisins et donnent une impulsion certaine à l'agriculture et à l'industrie locale.

Plus modestes, mais davantage liés à la vie cléracaise proprement dite, sont les marquis de Caillères et Jules Nau.

Louis de Caillères, fils de Charles de

Caillères et d'Elisabeth Verrier, ancien soldat des armées révolutionnaires, maire de Clérac, titré marquis par le roi Louis XVIII, s'intéresse surtout à la culture de la vigne. Pour améliorer l'exploitation de ses terres délaissées pendant la période révolutionnaire, il choisit comme métayers les trois frères Jacopy qui ne sont autres que les frères de sa propre tante Marguerite Jacopy, épouse de Jean-Baptiste Verrier, le frère de sa mère. Son fils aîné, Louis, et son gendre et cousin Fortuné de Caillères continueront son œuvre de viticulteur.

Jules Nau (1854-1924) est sans doute l'homme d'affaire le plus entreprenant que Clérac ait connu. Descendant d'une famille notable installée à Clérac depuis le XVI^e siècle au moins, orphelin à 6 ans, il est élevé par une lointaine et riche cousine, Marie Thérèse Gautret, née Geneuil, qui lui lègue ses biens (des terres et un petit château au centre du bourg). Après avoir épousé Marthe Delhuile qui lui apporte dot et relations dans le domaine du négoce du vin, Jules Nau s'emploie à faire fructifier son bien. Il fait construire un nouveau château au lieu dit «l'Espie» et installe dans les communs une laiterie et une distillerie (qu'il transférera à Teurlay du Lary chez son cousin Georges Nau dont il a fait son héritier). Maire de Clérac de 1884 à 1919, il est élu conseiller général du canton de Montguyon et joue un rôle non négligeable dans la construction de la voie ferrée et de la gare de Clérac.

A côté de ces grands notables, bien d'autres familles de propriétaires ont joué un rôle dans les progrès économiques de Clérac.

Au risque d'en oublier, citons : les Mornet à Souillac, Amaniou à Abel, Duvedeix à Massicot, Chauve au Bonnin, Nau au Barail...

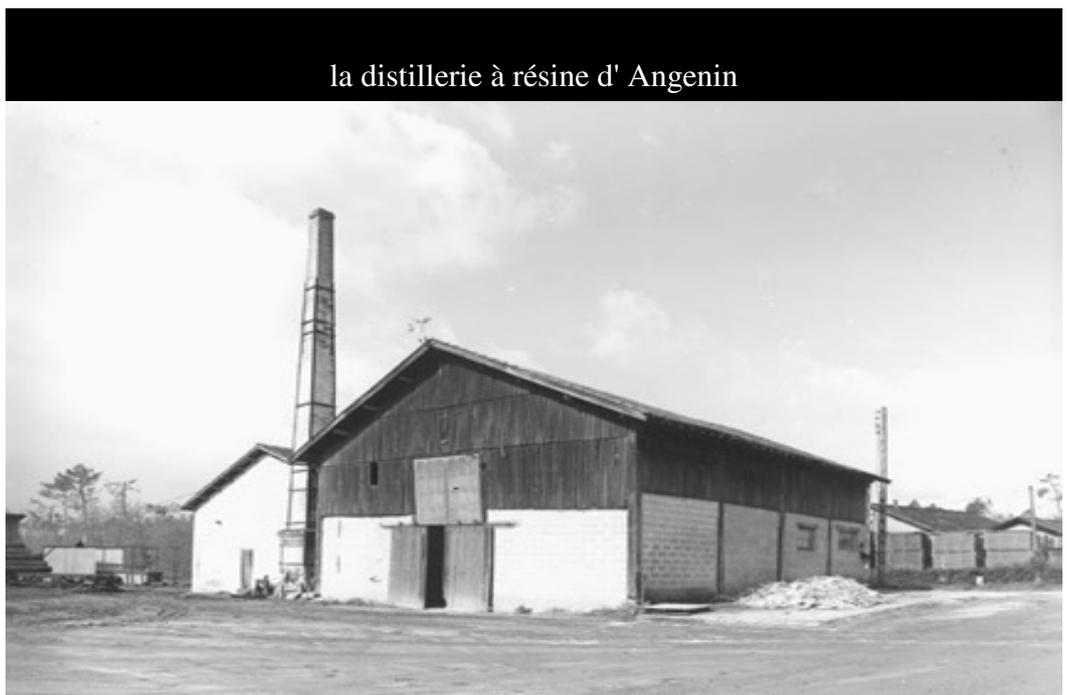
Nouvelles cultures, nouveaux paysages

La transformation la plus spectaculaire est le boisement de la commune en pins. Jusque là, le paysage naturel se composait

de vastes étendues de landes et de taillis. A partir de la première moitié du XIX^e siècle, l'ouest de la commune et le versant est de la vallée du Lary se couvrent d'une forêt de conifères. Le but essentiel est de faire disparaître l'insalubrité de ces terrains très marécageux et d'améliorer ainsi l'état de santé des habitants. Le rôle du comice agricole et l'exemple du marquis de Lestrangé dans son immense domaine du château de Chaux sont essentiels. Les premiers semis sont signalés à Clérac dès 1829 chez Jean Geneuil à Réservat. Les autres propriétaires suivent. Ils prennent très soin de leurs semis et n'hésitent pas à poursuivre en justice ceux qui les abîment. Pour les encourager à étendre les surfaces, le comice organise des prix annuels. Le boisement s'est fait en deux temps : les Cléracais ont d'abord semé des pins à la place des landes dans la première moitié du XIX^e siècle, puis ils ont peu à peu remplacé les taillis de chênes par des conifères.

Très vite, les pins sont gemmés (ou «résinés» en parler local). Dès 1864, Bédénac est un centre important d'exploitation de la résine. A Clérac, les premiers résiniers sont mentionnés en 1881 et leur nombre croit au début du XX^e siècle avec la venue de résiniers landais : Clérac est avec la Genétouze la principale commune de récolte de résine du canton de Montguyon. Lié par un contrat de métayage avec le propriétaire, un gemmeur peut gemmer 7 à 8000 pins par an et récolter près de 13 000 kg de

la distillerie à résine d' Angenin



1815-1965 (suite)

un siècle et demi de transformations et de progrès

résine. Dans l'Entre deux guerres, 250 gemmeurs livrent ainsi 1500 tonnes de gemme par an à la distillerie de résine d'Angenin, fondée en 1925 par la famille Poupelain. Distillée, la résine est vendue à des industriels bordelais pour fabriquer différents produits à base d'essence térébenthine.

Lorsqu'ils sont trop vieux pour être gemmés, les pins sont coupés et vendus comme poteaux de mine ou traverses de voies ferrées: un négociant nommé Soubise s'installe près de la gare pour effectuer plus facilement les expéditions. Quelques petites scieries, dont la plus importante est installée à Angenin par la famille Poupelain en 1927, débitent aussi le bois en planches pour les vendre un peu partout en France.

La création d'un vignoble de vin blanc transformé en eau de vie est la deuxième grande innovation agricole du XIX^e siècle. Quasi totalement absente dans le passé, la vigne avait commencé à faire une timide apparition à la fin du XVIII^e siècle. L'inventaire des biens laissés à sa mort par Charles de Caillères en 1788 indique que l'ancienne chapelle du château de Caillères a été transformée en chai contenant 17 barriques dont 6 remplies du

vin rouge de la précédente récolte et que dans un petit chai attenant appelé « brûlerie » se trouvent deux chaudières à eau de vie.

un alambic de la distillerie de Teurlay du Lary



En 1836, il n'y a encore que 45 ha de vigne dans la commune produisant 900 hl de vin par an : la quasi totalité de ce vignoble, situé à l'est du bourg, au sommet du versant qui descend vers le Grand Village, appartient à Louis de Caillères et à son beau frère et cousin Fortuné de Caillères. En 1843, la superficie du vignoble a décuplé, atteignant près de

400 ha ! C'est dire si l'exemple des Caillères a été suivi !

Ce premier grand vignoble cléracais, qui atteindra son apogée sous le Second Empire, est géographiquement bien localisé : sur les sommets argileux des versants ouest du Lary (de Genet au Barail) et du Palais (autour du Bonnin), là où les gelées sont moins fréquentes. La vigne est plantée selon le système des « j'oualles »: les pieds de vigne sont suffisamment espacés pour permettre des cultures de céréales et de légumes entre deux rangs. L'essentiel de la récolte est distillé et l'eau de vie est vendue à Cognac. Tous les gros propriétaires possèdent un alambic. Mais seuls quelques uns sont capables de distil-

ler en plus de leur récolte, celles des autres producteurs : c'est le cas du marquis de Caillères et surtout celui de Firmin Nau, (au Barail) et de son cousin Jules Nau (au château de L'Espie).

La crise du phylloxéra dans les années 1880 détruit la totalité de ce premier vignoble, entraînant la faillite de certains distillateurs (dont Firmin Nau) et la ruine de nombreux petits producteurs. Mais le vignoble se reconstitue vite, sur les sols sableux de l'ouest de la commune, qui sont bien adaptés à de nouveaux plants résistants au phylloxéra. En 1902, le vignoble dépasse les 200 ha. Le vin produit est de meilleure qualité, et, sous l'impulsion de Jules Nau, le principal négociant de la commune, il est alors vendu comme vin de consommation courante sur le marché bordelais.

Mais les terribles gelées de 1908 détruisent ces nouvelles plantations. La reconstitution se fait vite, sur la base de nouveaux cépages mis au point à Cognac, et produisant à nouveau des vins destinés à la fabrication d'eau de vie. Dès 1913, 146 ha sont replantés, et dans l'Entre deux guerres, la vigne est partout, couvrant plus de 300 ha. Jules Nau a déplacé sa distillerie à Teurlay du Lary. Une deuxième distillerie a vu le jour le jour à Angenin en 1927, à l'initiative d'Auguste Jacopy, ancien comptable de Jules Nau, et de la famille Poupelain.

La dernière grande transformation, la plus tardive, concerne l'élevage.

Pendant la presque totalité du XIX^e siècle, l'élevage garde les mêmes caractéristiques que lors des siècles précédents. Il s'agit essentiellement d'un élevage ovin destiné à la production de laine et de viande. Quelques vaches et porcs servent à la consommation locale. Les bœufs sont utilisés pour les labours. Quelques uns sont engraisés pour être vendus aux viticulteurs bordelais lors des grandes foires de Bédénac.

Devant les aléas de la viticulture liés au phylloxéra et aux gelées de 1908, les Cléracais

se tournent vers l'élevage laitier, nouvelle source de revenus. Les surfaces en prés augmentent pour atteindre près de 500 ha dès le début du XX^e siècle. Le nombre d'ovins et de bœufs diminue au profit des vaches qui sont élevées à la fois pour le trait et pour la production de lait. En 1902, Clérac compte 1500 vaches, soit plus du tiers du cheptel de tout le canton, et produit 3500 hl de lait (un peu moins que Saint Aigulin qui s'est davantage spécialisé dans l'élevage laitier). Pour parfaire leurs pratiques d'éleveurs, les Cléracais sont aidés par des Bretons et Vendéens qui viennent alors s'installer dans la commune. A la différence de ce qui se passe au même moment au nord du département, la région de Clérac ne voit pas naître des laiteries coopératives. Mais, comme pour les autres activités, ce sont les notables qui montent des laiteries. Jules Nau, à l'affût de toute opportunité, en installe une près de son château de L'Espie, mais il y renonce vite lorsque le négoce du Cognac reprend. Et c'est à la laiterie de Fontbouillant à Montguyon, propriété de la famille Brusley, que presque tous les éleveurs cléracais vendent leur lait, pour être transformé en beurre et en fromage .

(à suivre)

Jean-Paul GRASSET

la laiterie de Fontbouillant à Montguyon



Des desserts au goût exotique

Blanc manger à la noix de coco



Proportions :

1 boîte de 500 g de faisselle
1 boîte de 400 ml de lait de coco
100 g de noix de coco râpée
100 g de sucre en poudre
5 feuilles de gélatine (10 g environ)

Préparation :

Faire égoutter la faisselle au moins une heure
Mélanger le sucre, le lait de coco et la poudre de coco et laisser reposer
Ajouter la gélatine trempée 10 mn dans l'eau froide et délayée jusqu'à dissolution avec un peu d'eau chaude.
Verser dans un moule à entremets et placer quelques heures au réfrigérateur
Pour démouler plonger le moule quelques instants dans l'eau chaude
Servir avec un coulis de fruits rouges.

Crumble de bananes au rhum



Proportions pour 1 grand moule :

4 bananes et le jus d'1 citron
6 cuillerées à soupe de rhum
80 g de beurre demi sel de

préférence

80 g de sucre, 80 g de farine

80 g de poudre d'amande ou de noix de coco râpée

Préparation :

Couper les bananes en rondelles dans le moule beurré et les arroser de jus de citron
Couper le beurre en morceaux et le travailler rapidement avec le sucre, la farine et la poudre de coco ou d'amande de manière à obtenir un sable grossier à répartir sur les bananes
Cuire à four chaud 30 à 40 mn environ.

Clafoutis aux bananes et au rhum



Proportions :

4 bananes, le jus d'1 citron
1 boîte de 400 ml de lait de coco
80 g de sucre, 80 g de farine
100 g de raisins secs (facultatif)
1 petite cuillerée à café de cannelle

Préparation :

Couper les bananes en rondelles et les arroser de jus de citron dans un moule à tarte beurré
Mettre les raisins à tremper dans le rhum
Bien mélanger les œufs battus avec le sucre, la farine et le lait de coco ; ajouter le rhum et les raisins, puis verser le mélange sur les bananes.
Saupoudrer de cannelle et cuire à four chaud 30 à 40 mn.

Tarte aux mendiants et au miel



Proportions pour un grand moule :

Un rouleau de pâte brisée ou feuilletée
100 g de noix de cajou
100 g de noisettes
100 g d'amandes effilées
50 g de miel (environ 4 ou 5 cuillerées à soupe)
20 cl de crème fraîche

Préparation :

Étaler la pâte dans le moule
Concasser grossièrement les noix de cajou et les noisettes et les étaler sur la pâte
Mélanger le miel et la crème fraîche et en recouvrir les mendiants (fruits secs)
Cuire à four chaud 30 à 40 mn



Les plantes résistantes à la sécheresse



Nos jardins souffrent durant les étés secs avec les restrictions d'arrosages.

Les pelouses grillent et les plantes dessèchent, il est bon de s'adapter et d'avoir un peu de bon sens en éliminant peu à peu de nos massifs les plantes avides d'eau

Les plantes dites "méditerranéennes" supportent parfaitement le manque d'eau et sont résistantes au froid dans un sol bien drainé. Ces plantes sont pour la plupart des vivaces herbacées ou ligneuses à petits développements.

Elles sont idéales dans des rocailles et des massifs.

Pour limiter les arrosages à un ou deux par semaine il est bon de pailler, l'efficacité d'un bon paillage n'est plus à prouver.

Après un bon binage, il

faut pailler les massifs avec par exemple la tonte du gazon, des écorces, des feuilles de bambous parfois même du gravier et des galets.

Le paillage ralentit la fréquence de désherbage et limite les arrosages.

Certaines plantes se contentent uniquement de l'eau du ciel, elles sont sans soucis, comme la potentille arbustive de différentes couleurs, rose, rouge, blanche.

La santoline qui fleurit de mai à juillet, les jubarbes qui adorent les talus secs, l'ériogon qui ressemble à de minuscules marguerites.

Les plantes sans entretien particulier, comme les gauras qui donnent beaucoup de fleurs, elles fanent proprement sans que l'on ait besoin de les nettoyer.

Elles ne durent que 4 ou 5 ans mais ses semis naturels sont abondants.

La sauge Caradonna, adore le plein soleil, ses touffes denses et colorées, ses épis bleus attirent les abeilles et les papillons

Les cistes demandent un peu d'eau le premier été, par la suite cette

plante n'aime pas les arrosages.



Le solidago fleurit non stop tout l'été, ses verges d'or supportent le manque d'eau.

Les achillées qui adorent les expositions plein soleil, cette plante peut atteindre 1 m de haut, ses fleurs d'un jaune vif se remarquent.

D'autres plantes résistent très bien aux fortes chaleurs et aux restrictions d'eau : la valériane qui pousse partout même dans les graviers, la lavande, le romarin rampant, le pérovskia avec ses belles fleurs bleues, les grandes verveines de Buenos Aires, les sauges, les pittosporums très résistants au sec, faciles à tailler et dotés d'une floraison qui embaume l'armoise, très décorative, elles font un joli couvre sol et se plaisent au soleil.

Les nepetas ou herbes aux chats sont très appréciées par ces derniers qui s'y roulent, attirés par le parfum des feuilles grises et longues

Cette plante très florifère supporte une terre sèche, en rabattant à terre dès la première floraison on favorise la croissance des touffes et une seconde floraison.

Enfin il est conseillé de faire des trous de plantations profonds et au fond du trou y mettre un bon terreau, ainsi les racines sont encouragées à aller chercher l'humidité en profondeur ce qui les rend plus résistantes en cas de sécheresse du sol.

En installant des plantes résistantes à la chaleur peu gourmandes en eau, nos jardins passeront l'été en beauté !

Etat civil

Mahé SAUTIRAN

né le 20 juillet 2011 à Libourne
fils de Maxime et Karin SAUTIRAN



Léontine GIET

décédée le 18 septembre 2011

Césira MILESI

décédée le 18 novembre 2011

Vos démarches

Carte d'identité ou passeport



Les documents à fournir:

- Formulaire de demande CERFA,
- 2 photographies,
- Copie intégrale de l'acte de naissance,
- Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...)
- Si vous êtes hébergé, l'hébergeant devra fournir sa pièce d'identité, un justificatif de domicile, une attestation sur l'honneur
- Timbre fiscal :
 - * 25 € si l'ancienne carte ne peut être présentée,
 - * Passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de 15 ans et plus, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.



Pour les passeports, vous devez vous présenter à la Mairie de Montguyon avec les pièces ci-dessus.

Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg

17270 Clérac

Tél : 05.46.04.13.12

Fax : 05.46.04.29.06

clerac@mairie17.com

www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78

email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

email : musee-clerac@orange.fr

web : www.musee-clerac.fr

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :
05.46.04.13.12

Office religieux

Le 2^e dimanche de chaque mois à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15. Samedi : 9h-12h30 et 14h30-18h. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux :
05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics
(Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon :
05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

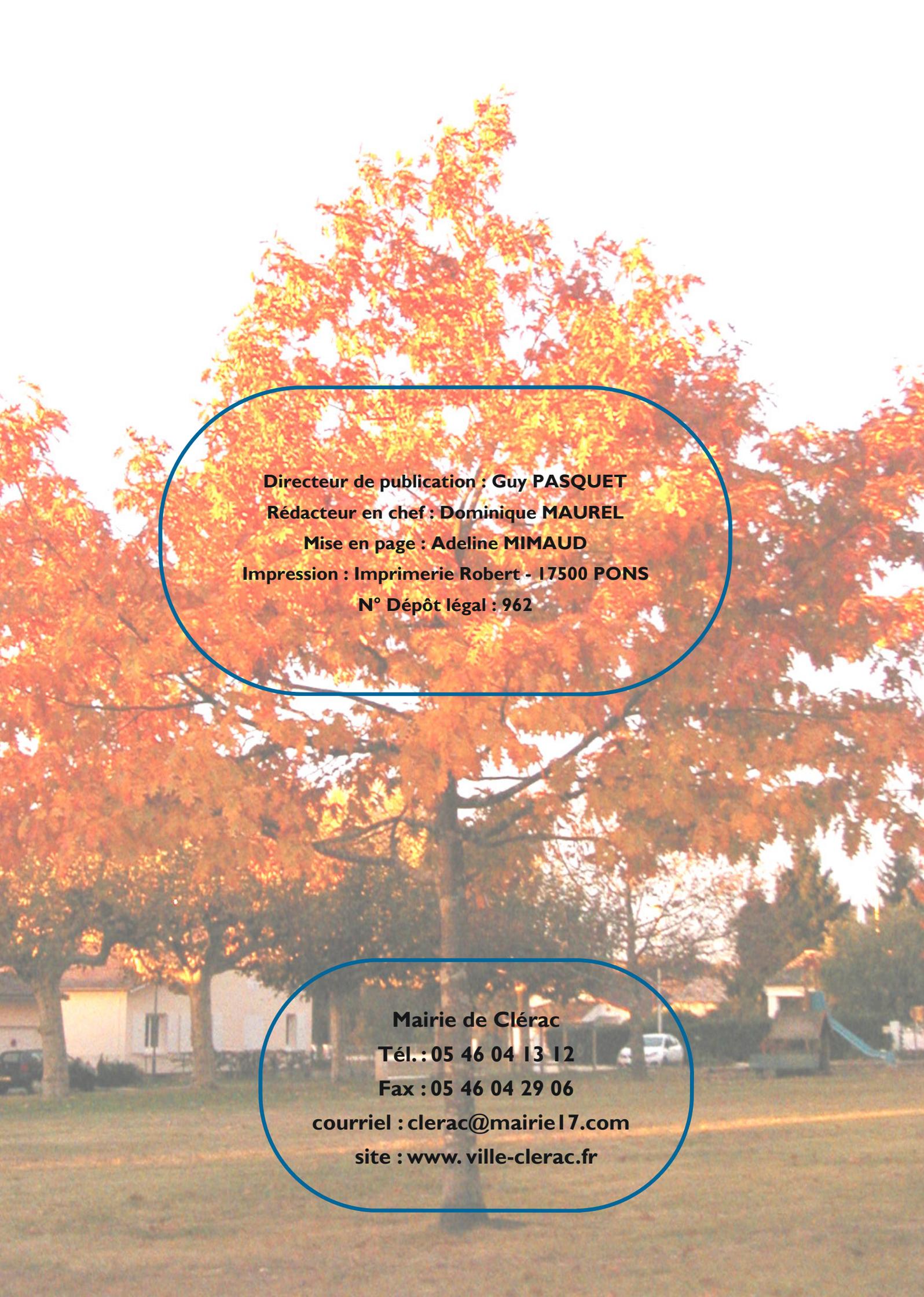
Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) :
05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80



Directeur de publication : Guy PASQUET
Rédacteur en chef : Dominique MAUREL
Mise en page : Adeline MIMAUD
Impression : Imprimerie Robert - 17500 PONS
N° Dépôt légal : 962

Mairie de Clérac
Tél. : 05 46 04 13 12
Fax : 05 46 04 29 06
courriel : clerac@mairie17.com
site : www.ville-clerac.fr